



BULLETIN COMMUNAL INTERMÉDIAIRE

JUIN 2022

Nous arrivons à la fin de la première moitié de cette année 2022 et par le biais de ce bulletin intermédiaire je vous fais part des actions que nous avons entreprises ces derniers mois.

À la demande du SDIS, une plateforme de stationnement à proximité de la défense-incendie du Neuillon a été créée afin de permettre aux véhicules de secours de stationner lors de leurs interventions. Les coûts engendrés, à la charge de la commune, s'élèvent à 5 210€ TTC.

Les agents municipaux ont commencé les travaux d'engazonnement des allées du cimetière qui longent le mur d'enceinte. Nous allons entreprendre des travaux d'aménagement du 1er étage de la mairie. Le Département du Loiret et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais nous ont accordé des subventions.

Nous allons devoir remplacer le défibrillateur qui se trouve à l'intérieur de la salle polyvalente Florimond Raffard, la réglementation nous obligeant à en installer un à l'extérieur. Une nouvelle épareuse a été commandée (30 000 € TTC) et une imprimante a été achetée en remplacement de celle achetée il y a cinq ans et dont la garantie et le contrat de maintenance prenaient fin cette année.

Madame Séverine Forest a intégré début juin le personnel administratif de notre collectivité. Elle occupera un poste d'assistante administrative à mi-temps, en remplacement de Madame Séverine Aubry qui occupait un poste à un tiers de temps et qui nous quitte pour un poste à temps plein à la mairie de Thimory. Je souhaite la bienvenue à Séverine Forest et présente tous mes vœux de réussite à Séverine Aubry dans ses nouvelles fonctions.

Malheureusement, nous avons encore à déplorer des incivilités (dégradations, dépôts sauvages d'ordures ménagères, non-respect des horaires pour les travaux de jardinage qui entraînent une gêne pour le voisinage, brûlage des déchets à l'air libre etc.). Une nouvelle fois je vous demande de respecter les règles du savoir-vivre ensemble qui sont rappelées au moins une fois par an.

Il m'arrive de faire appel aux services de la Gendarmerie lorsque mes demandes de mettre fin aux infractions de ce type ne sont pas suivies d'effet, et je continuerai à le faire.

Je reviens sur les dégradations (panneaux de rue et de signalisation dérobés à La Borde, vitres du local des sanitaires au nouveau cimetière brisées ainsi que la vitrine). Les sinistres ont été déclarés à notre Compagnie d'assurance et vont être pris en charge par celle-ci mais il subsiste toujours un reste à charge pour la commune. Ces dépenses sont au détriment des investissements que nous pourrions faire par ailleurs pour embellir notre commune et améliorer le quotidien de chacun.

Avant la fin de l'année, nous organiserons une réunion publique afin de communiquer sur les travaux que nous sommes en train d'effectuer sur la base d'adresses locales (BAL). Les changements concerneront surtout les lieux-dits dont les adresses devront être modifiées en tenant compte des nouvelles règles imposées par les autorités publiques.

Lors de la prochaine rentrée scolaire, 14 petits Nucériens vont rejoindre l'école maternelle. Comme chaque année, la mairie offrira à chaque enfant qui utilisera pour la première fois le bus de ramassage scolaire, un gilet haute visibilité. Je rappelle que tous les enfants doivent obligatoirement porter ce gilet lorsqu'ils empruntent les transports scolaires. Je remercie les parents de veiller au respect de cette consigne.

Je termine sur un évènement qui a eu lieu à Noyers. En effet, le 10 juin, nous avons fêté les 100 ans d'une Nucérienne, Madame Ducazau. Une petite réception avait été organisée par la mairie et Madame Ducazau, entourée de ses amis, a, une nouvelle fois, soufflé ses bougies.

Je vous souhaite à tous un très bel été, de bonnes vacances.

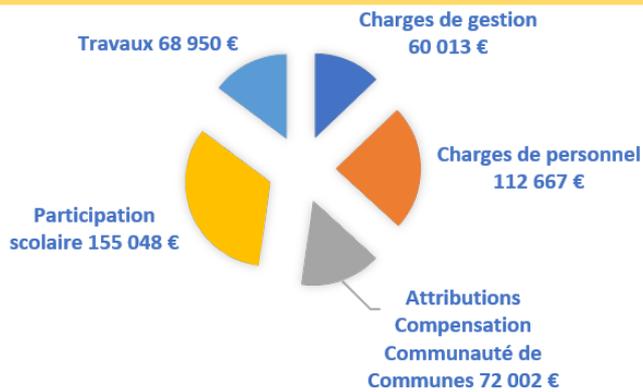
Le Maire,
Marie-Annick Marceaux.

ADRESSE DE LA MAIRIE :
9, RUE DE LA MAIRIE,
45260 NOYERS

TÉLÉPHONE : 02 38 92 40 72

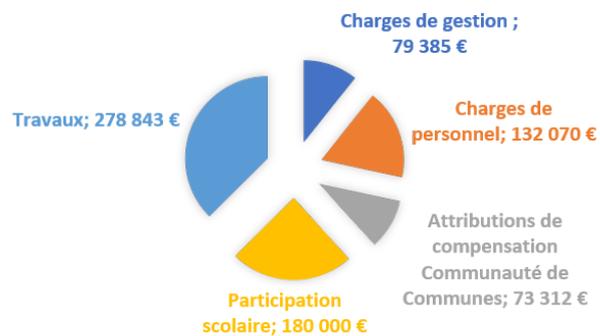
ADRESSE MAIL :
NOYERS.MAIRIE@ORANGE.FR
SITE WEB : WWW.NOYERS.FR

Les finances

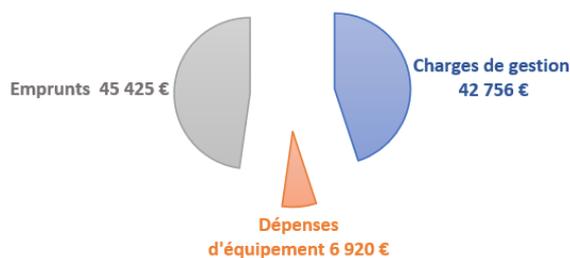


Budget Principal - Données extraites du compte administratif 2021 (Dépenses Fonctionnement-Investissement)

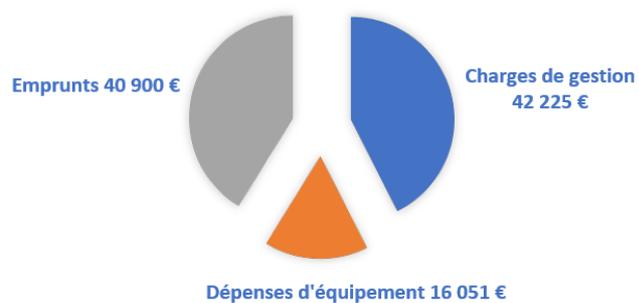
Budget Principal - Données extraites du Budget Primitif (Dépenses Fonctionnement-Investissement)



Budget Assainissement - Données extraites du compte administratif 2021 budget (Dépenses Fonctionnement-Investissement)



Budget assainissement - Données extraites du Budget Primitif (Dépenses Fonctionnement-Investissement)



Agenda 2ème semestre 2022

- **13 septembre** : Repas d'automne (club de l'Amitié)
- **18 septembre** : Randonnée pédestre et cycliste (La Noiseraie et Cyclo-Club de Noyers)
- **21 octobre** : Belote (Club de l'Amitié)
- **22 octobre** : Soirée à thème (La Noiseraie)
- **11 Novembre** : Commémoration de l'armistice (Municipalité)
- **10 décembre** : Noël des enfants (Municipalité)
- **13 décembre** : Repas de Noël (Club de l'Amitié)
- **Date à définir** : Portes ouvertes église (APN)



Chasse aux oeufs de Pâques



Les événements passés en 2022

Rénovation de l'église



100 ans d'une nucérienne



Opération : "Nettoyons notre village !"



Les projets soumis à autorisation

Véranda, garage et extensions :

En zone urbaine (U) d'un PLU:
 $5 < S < 40 \text{ m}^2$: DP (dès 0 m^2 en MH)
 $S > 40 \text{ m}^2$: PC
 Hors zone urbaine d'un PLU ou CC
 $5 < S < 20 \text{ m}^2$: DP (dès 0 m^2 en MH)
 $S > 20 \text{ m}^2$: PC

Attention au recours à l'architecte

Panneaux photovoltaïques sur le toit, fenêtres de toit, changement de tuiles : DP

Aménagement de combles :

En zone urbaine (U) d'un PLU:
 $S < 40 \text{ m}^2$: DP
 $S > 40 \text{ m}^2$: PC
 Hors zone urbaine d'un PLU ou CC:
 $S < 20 \text{ m}^2$: DP
 $S > 20 \text{ m}^2$: PC

Attention au recours à l'architecte

DP : Déclaration préalable
PC : Permis de construire
MH : monuments historiques
PLU : Plan Local d'Urbanisme
CC : Carte Communale

Modifications de l'aspect extérieur : DP

Modification des menuiseries, bardage, ravalement :

Création, changement : DP
 Remplacement à l'identique : pas de formalité sauf en secteur MH

Changement garage en chambre :

En zone urbaine (U) d'un PLU:
 $5 < S < 40 \text{ m}^2$: DP (dès 0 m^2 en MH)
 $S > 40 \text{ m}^2$: PC
 Hors zone urbaine d'un PLU ou CC:
 $5 < S < 20 \text{ m}^2$: DP (dès 0 m^2 en MH)
 $S > 20 \text{ m}^2$: PC

Attention au recours à l'architecte

Constructions nouvelles (abri de jardins, annexe, abri animaux, ...):

$5 < S < 20 \text{ m}^2$: DP (dès 0 m^2 en MH)
 $S > 20 \text{ m}^2$: PC

Attention au recours à l'architecte si la surface de plancher créée est supérieure à 150 m^2

Terrasse :

De plain-pied en secteur MH : DP
 Surélévation significative
 En zone urbaine (U) d'un PLU
 $S < 40 \text{ m}^2$: DP
 $S > 40 \text{ m}^2$: PC
 En zone non urbaine d'un PLU ou CC
 $S < 20 \text{ m}^2$: DP
 $S > 20 \text{ m}^2$: PC

Piscine :

$S < 10 \text{ m}^2$: DP si périmètre de MH
 $10 < S < 100 \text{ m}^2$: DP si non couverte ou si couverture $< 1,80 \text{ m}^2$
 $S > 100 \text{ m}^2$ ou couverture $> 1,80 \text{ m}^2$ quelque soit la surface : PC

Edification d'une clôture en façade ou sur limites séparatives : DP

ENEDIS vous informe «ELAGAGE = SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE »

Chaque propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété. Les distances entre la végétation en domaine privé et la ligne électrique doivent être conformes à la norme NF-C.11-201 (cf. schéma ci contre).



Les arbres, arbustes ou branches plantés sur un terrain dont vous êtes propriétaire ne doivent pas dépasser votre domaine et ne doivent pas non plus se trouver sous les lignes électriques. Une distance de 5 m doit être respectée entre votre végétation et le réseau. Pensez aussi à anticiper la pousse de cette végétation.

L'élagage doit être réalisé par le propriétaire ou l'occupant à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après envoi d'une DT DICT* sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr.

La chute de vos arbres ou branchages sur le réseau électrique peut engendrer des blessures graves voire mortelles ou des dégâts au réseau ; la réparation des dommages vous sera alors demandée.

« Pour la sécurité de tous,
 Pour éviter des coupures d'électricité lors d'événements climatiques
 Pour vous et pour les autres utilisateurs du réseau »

